

# Quel est le sens de l'action de l'Etat ?

La nouvelle loi organique du budget de l'Etat votée le 31 janvier 2019 introduit la notion de programme. Un programme est une politique publique avec des objectifs, des moyens budgétaires et humains, une programmation d'activités à mettre en œuvre dans le temps et sur le territoire national.

Le programme traduit une politique publique déterminée relevant d'une même mission et regroupe un ensemble homogène de sous programmes et d'activités. Pour chaque programme est défini un cadre de performance englobant une stratégie, des objectifs des indicateurs de performance et des moyens budgétaires et humains .

L'action de l'État tunisien peut ainsi se synthétiser à environ 110 programmes comprenant chacun des objectifs stratégiques. C'est ainsi, par exemple que le programme « Sport » a pour objectif « Développer la pratique sportive de masse » ; ou le programme « Patrimoine », avec l'objectif de « développer l'attractivité du patrimoine national » ; ou encore le programme « Fiscalité », avec pour objectif « Réduire le coût du recouvrement ».

Ainsi, chaque citoyen peut savoir de façon claire et lisible à quoi servent ses impôts. La LOB contribue à la mise en œuvre de la Constitution : « L'action de l'administration publique est au service du citoyen et de l'intérêt général, au profit du bien commun ».